

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ**  
122-A, rue Principale, Saint-André  
Comté Kamouraska, Québec



## **RÔLE TRIENNAL 1<sup>RE</sup> ANNÉE**

# **AVIS PUBLIC**

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-André pour les années 2021, 2022 et 2023.

AVIS AU PUBLIC est par les présentes donné,

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-André pour les années 2021, 2022 et 2023 a été déposé au bureau du soussigné au 122A Principale de Saint-André, le 15 septembre 2020;

QUE toute personne peut consulter, en prenant rendez-vous par téléphone, lesdits rôles;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2021;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 201-2017, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 201-2017 sont disponibles à l'adresse : <http://mrckamouraska.com/> dans la section « Documentation » sous l'onglet « Évaluation », ou au bureau de la MRC de Kamouraska à St-Pascal.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par poste recommandée à la « MRC de Kamouraska », à l'attention du « secrétaire-trésorier » de la MRC de Kamouraska.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par poste recommandée, le jour de l'envoi de la demande est considéré comme la date de son dépôt.

Nathalie Blais, secrétaire-trésorière  
Municipalité de Saint-André  
Le 22 septembre 2020